

Procès-verbal de la séance publique régulière du conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord tenue le 31 janvier 2018, à 16 h 30, à la salle du conseil d'administration, 405, rue Brochu, Sept-Îles, et en visioconférence.

En présence

Denis Miousse, président
 Claude Belzile, vice-président
 Jacinthe Bernard
 Carold Boies
 Isabelle Bossé
 Marc Fortin, PDG et secrétaire
 Josée Francoeur
 Roberto Gauthier
 Jean-Pierre Porlier
 Solange Turgeon
 Jean-Marie Vollant

En visioconférence

Dave Charlton
 Roger Dubé
 Claude Montigny
 Michel Paul
 François Tremblay

Absences motivées
 Pascal-Simon Audet

Invités : Membres de l'équipe de direction

1. Ouverture de la séance publique régulière et vérification du quorum

Le président constate le quorum et déclare la séance publique régulière ouverte à 16 h 32.

Pour répondre à une demande présentée lors de la dernière séance du conseil d'administration, des périodes de questions de 15 minutes au début et à la fin sont autorisées.

2. Adoption de l'ordre du jour et inscription aux affaires nouvelles

Le président fait lecture de l'ordre du jour.

Aucune inscription aux affaires nouvelles.

Résolution 2018-01-134

Adoption de l'ordre du jour de la séance publique régulière du 31 janvier 2018

Il est proposé et appuyé

D'adopter l'ordre du jour de la séance publique régulière du conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord du 31 janvier 2018, avec les ajouts proposés, laissant les affaires nouvelles ouvertes.

Adopté à l'unanimité

3. Adoption de procès-verbaux

3.1 De la séance publique régulière tenue le 22 novembre 2017

Résolution 2018-01-135

Adoption du procès-verbal de la séance publique régulière tenue le 22 novembre 2017

Il est proposé et appuyé

D'accepter, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance publique régulière du conseil d'administration tenue le 22 novembre 2017.

Adopté à l'unanimité

4. Tableau de suivi des principales résolutions et des questions du public

Le tableau de suivi des principales résolutions et des questions du public est maintenant disponible sur le site Web de l'établissement.

5. Rapport du président du conseil d'administration

Le plan de retour à l'équilibre budgétaire a été depuis notre dernière rencontre publique, le sujet qui a accaparé l'ensemble des directions du CISSS de la Côte-Nord.

En effet, effacer un déficit de 15 millions sans toucher aux services aux usagers n'est pas une mince affaire. Je veux souligner ici tout le sérieux et la rigueur que les différentes directions du CISSS ont mis pour que le conseil d'administration puisse prendre des décisions éclairées et soumettre au ministère de la Santé et des Services sociaux un plan qui, nous l'espérons recevra son aval.

La sécurité de nos usagers à la résidence des Bâtisseurs de Sept-Îles a aussi fait l'objet d'une attention de tous les instants, et ce, depuis plusieurs semaines. Les employés du CISSS des installations de Sept-Îles sont présentement sur place afin de distribuer correctement la médication à nos résidents et nous avons soumis aux administrateurs de cette résidence un rapport d'enquête où plusieurs lacunes devaient être corrigées.

L'été dernier, le conseil d'administration du CISSS de la Côte-Nord, s'était fait violemment critiquer par les préfets de la Côte-Nord, sur un soi-disant manque de transparence quant aux décisions qu'il rendait. Afin de répondre à ces allégations, nous avons suggéré aux préfets, des rencontres au moins annuelles pour leur faire état des démarches et des plans de match que nous mettrions en place afin d'assurer à tous nos usagers des services optimums, tout en respectant nos capacités financières. Nous avons déjà tenu deux rencontres de ce type avec les MRC de la Haute-Côte-Nord et celle de Manicouagan et nous en prévoyons deux autres avec la MRC de Sept-Rivières et celle de la Minganie très bientôt.

Pour des raisons qui me sont encore inconnues, une rumeur a circulé et circule encore sur le fait que pour revenir à l'équilibre budgétaire, la direction du CISSS avait dans ses cartons de fermer les urgences de certaines localités. Malheureusement, encore une fois, sur la Côte-Nord comme l'adage le dit on meurt plus souvent d'une rumeur que d'une tumeur, il n'a jamais été question et il ne le sera pas non plus que des scénarios de fermeture d'urgence soient envisagés pour récupérer des sous.

Comme vous le savez tous, le poste de directeur des ressources humaines, communications et affaires juridiques est occupé de façon intérimaire par le président-directeur général, monsieur Marc Fortin. Même s'il fait un excellent travail dans cette tâche supplémentaire, monsieur Fortin ne peut occuper ce poste encore trop longtemps et c'est dans ce sens qu'un avis de candidature sera bientôt lancé afin de combler sur une base permanente ce poste essentiel à la bonne marche de notre organisation.

Dans quelque temps, nous devrons renouveler les mandats de nos administrateurs et je sais déjà que certains et certaines d'entre vous ne solliciteront pas de nouveau mandat.

À vous qui allez nous quitter, je veux vous remercier de votre engagement au cours des dernières années. Plusieurs décisions difficiles ont dû être prises et c'est en ayant à l'esprit le bien des usagers que vous les avez rendues. À ceux et celles qui manifesteront leur désir de poursuivre leur implication au sein du conseil d'administration, je peux vous assurer de toute mon écoute et de mon appui pour que nous puissions ensemble mener à bien notre mandat.

En terminant, je veux m'excuser auprès des employés de la Minganie qui la semaine dernière fêtaient leur 15, 20, 25 ans de services et aux autres qui fêtaient leur départ à la retraite. Je me fais un devoir d'assister à ces soirées de reconnaissance et malheureusement dame nature ne m'a pas permis d'être des vôtres lors de cette soirée.

Cependant, je veux vous dire au nom des membres du conseil d'administration et de l'équipe de direction du CISSS et en mon nom personnel qu'il est essentiel pour nous de prendre un temps d'arrêt pour souligner la contribution exceptionnelle de ces personnes qui permettent au quotidien d'offrir des soins et services de qualité à notre population. Je vous remercie tous et toutes pour vos efforts et les sacrifices que vous faites pour offrir des services de qualité pour notre population. Vous êtes tous sans exception des ressources de premier plan, vous qui offrez le meilleur de vous-mêmes jour après jour. Vous avez beaucoup de mérite, vous le faites pour l'usager, les résidents et pour votre communauté.

6. Rapport du président-directeur général

Je tiens à revenir sur l'affirmation du président concernant les affichages des postes de DRHCAJ, DGA, santé mentale que madame Benoît et moi-même ne bénéficiions d'aucune prime pour assumer ces triples responsabilités, et ce, pour taire les rumeurs qui circulent. Ces postes seront affichés au plus tard en septembre.

Nous nous apprêtons à faire un sondage auprès de tout le personnel pour connaître le niveau de satisfaction de nos employés et j'invite tout le personnel à y répondre.

Je tiens à saluer le travail fait par tous nos gestionnaires dans l'élaboration du plan de retour à l'équilibre budgétaire.

Le dossier de l'emploi nous questionne et nous envisageons de faire des états généraux avec toutes les partenaires sociaux économiques de la Côte-Nord.

7. Correspondance

Les correspondances sont déposées au conseil pour information.

8. Période de questions du public

9. Agenda de consentement

9.1 Affaires médicales

9.1.1 Nominations membres actifs

Aucune nomination n'est présentée à cette séance.

9.1.2 Nomination membres associés

Aucune nomination n'est présentée à cette séance.

9.1.3 Modifications aux priviléges

Aucune nomination n'est présentée à cette séance.

9.1.4 Changements de statut

Aucun changement n'est présenté à cette séance.

9.1.5 Renouvellement de priviléges

Aucun renouvellement n'est présenté à cette séance.

9.1.6 Démissions

9.1.6.1 Démission – Dr Pierre Langevin

Résolution 2018-01-136

Démission – Dr Pierre Langevin

Attendu la lettre de démission du Dr Pierre Langevin, neurologue pédiatrique et membre associé à l'installation de Sept-Îles et de Manicouagan, datée du 8 septembre 2017;

Attendu que le délai de 60 jours est respecté (art. 254, LSSS);

Attendu la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens;

Il est proposé et appuyé

D'accepter la démission du Docteur Pierre Langevin (no permis 65227) qui a été annoncée pour le 31 décembre 2017;

De lui envoyer une lettre de remerciements pour sa contribution à la qualité des soins et à l'amélioration des services à la population de Sept-Îles et de Manicouagan.

Résolution CMDP-2017-87

Adopté à l'unanimité

9.1.6.2 Démission – Dr André Crépeau

Résolution 2018-01-137

Démission – Dr André Crépeau

Attendu la lettre de démission du Dr André Crépeau, radiologue à l'installation de Sept-Îles, datée du 11 septembre 2017;

Attendu que le délai de 60 jours est respecté (art. 254, LSSS);

Attendu la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens;

Il est proposé et appuyé

D'accepter la démission du Docteur Andrée Crépeau (no permis 77256) qui a été annoncée pour le 15 décembre 2017;

De lui envoyer une lettre de remerciements pour sa contribution à la qualité des soins et à l'amélioration des services à la population de Sept-Îles.

Résolution CMDP-2017-86

Adopté à l'unanimité

9.1.6.3 Démission – Dre Marie-Pier Juteau

Résolution 2018-01-138

Démission – Dre Marie-Pier Juteau

Attendu la lettre de démission du Dre Marie-Pier Juteau, médecin de famille et membre actif à l'installation de la Basse-Côte-Nord, datée du 19 novembre 2017;

Attendu que le délai de 60 jours est respecté (art. 254, LSSS);

Attendu la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens;

Il est proposé et appuyé

D'accepter la démission du Docteur Marie-Pier Juteau (no permis 13338) qui a été annoncée pour le 1^{er} mars 2018;

De lui envoyer une lettre de remerciements pour sa contribution à la qualité des soins et à l'amélioration des services à la population de Basse-Côte-Nord.

Résolution CMDP-2017-102

Adopté à l'unanimité

9.1.6.4 Démission – Dr Lionel Clerget

Résolution 2018-01-139

Démission – Dr Lionel Clerget

Attendu la lettre de démission du Dr Lionel Clerget, médecin de famille et membre actif à l'installation de Port-Cartier, datée du 4 décembre 2017;

0196

Attendu que le délai de 60 jours est respecté (art. 254, LSSS);

Attendu la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens;

Il est proposé et appuyé

D'accepter la démission du Docteur Lionel Clerget (no permis 11735) qui a été annoncée pour le 1^{er} mars 2018;

De lui envoyer une lettre de remerciements pour sa contribution à la qualité des soins et à l'amélioration des services à la population Port-Cartier.

Résolution CMDP-2018-01

Adopté à l'unanimité

9.1.6.5 Démission – Dr Édouard Botton

Résolution 2018-01-140

Démission – Dr Édouard Botton

Attendu la lettre de démission du Dr Édouard Botton, radiologue et membre actif à l'installation de Sept-Îles, datée du 9 janvier 2018;

Malgré que le délai de 60 jours n'est pas respecté (art. 254, LSSS);

Attendu la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens;

Il est proposé et appuyé

D'accepter la démission du Docteur Édouard Botton (no permis 97330) annoncée pour le 31 janvier 2018;

De lui envoyer une lettre de remerciements pour sa contribution à la qualité des soins et à l'amélioration des services à la population de Sept-Îles.

Résolution CMDP-2018-02

Adopté à l'unanimité

9.1.6.6 Démission – Dr Mathieu Forster

Résolution 2018-01-141

Démission – Dr Mathieu Forster

Attendu la lettre de démission du Dr Mathieu Forster, médecin de famille et membre actif à l'installation de la Minganie, datée du 18 décembre 2017;

Attendu que le délai de 60 jours est respecté (art. 254, LSSS);

Attendu la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens;

Il est proposé et appuyé

D'accepter la démission du Docteur Mathieu Forster (no permis 13034) qui a été annoncée pour le 16 février 2018;

De lui envoyer une lettre de remerciements pour sa contribution à la qualité des soins et à l'amélioration des services à la population de la Minganie.

Résolution CMDP-2018-03

Adopté à l'unanimité

9.1.6.7 Démission – Dr Stéphane Caron

Résolution 2018-01-142

Démission – Dr Stéphane Caron

Attendu la lettre de démission du Dr Stéphane Caron, médecin conseil à la Direction de la santé publique et membre actif à l'installation de Manicouagan, datée du 18 décembre 2018;

Attendu que le délai de 60 jours est respecté (art. 254, LSSS);

Attendu la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens;

Il est proposé et appuyé

D'**accepter** la démission du Docteur Stéphane Caron (no permis 91031) qui a été annoncée pour le 26 février 2018;

De lui envoyer une lettre de remerciements pour sa contribution à la qualité des soins et à l'amélioration des services à la population.

Résolution CMDP-2018-04

Adopté à l'unanimité

9.1.6.8 Démission – Dre Monique Bellemare

Résolution 2018-01-143

Démission – Dre Monique Bellemare

Attendu la lettre de démission du Dre Monique Bellemare, médecin de famille et membre actif à l'installation de la Minganie, datée du 20 décembre 2017;

Attendu que le délai de 60 jours est respecté (art. 254, LSSS);

Attendu la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens;

Il est proposé et appuyé

D'**accepter** la démission du Docteure Monique Bellemare (no permis 93045) qui a été annoncée pour le 21 avril 2018;

De lui envoyer une lettre de remerciements pour sa contribution à la qualité des soins et à l'amélioration des services à la population de la Minganie.

Résolution CMDP-2018-05

Adopté à l'unanimité

9.1.7 Amendement à une résolution

Résolution 2018-01-144

Amendement à la résolution CA-2017-11-112

Attendu la résolution signée par le président-directeur général le 22 novembre 2017, dans laquelle il a eu une erreur dans la mention de la date de démission;

Attendu la demande du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens pour l'adoption du présent amendement par le conseil d'administration;

Il est proposé et appuyé

D'**amender** la résolution n° CA 2017-11-112 pour le Dr Yves Poisson, médecin de famille et membre actif à l'installation de Schefferville (CLSC Naskapi et Kawawachikamach) au sein du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens de la Côte-Nord et en spécifiant que sa **date de démission est le 1^{er} juillet 2017**.

Résolution CMDP-2018-08

Adopté à l'unanimité

9.1.8 Nominations d'un chef de département

Résolution 2018-01-145

Nomination d'un chef de département – Dr Raynald Cloutier

Attendu l'article 188 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

0198

Attendu les termes et propos de la politique portant sur la nomination des chefs de département clinique qui stipulent que la nomination d'un chef de département clinique est sous la responsabilité du conseil d'administration;

Attendu que le chef actuel du département clinique en santé publique à l'installation de Manicouagan, Dr Stéphane Caron, a démissionné de ses fonctions de chef de département le 5 septembre dernier;

Attendu la lettre du 1^{er} septembre 2017, des membres du service clinique de santé publique et signée par Dr Stéphane Caron, concernant la nomination de Dr Raynald Cloutier et recommandant la nomination du Dr Cloutier à titre de chef de département clinique;

Il est proposé et appuyé

De procéder à la nomination de Dr Raynald Cloutier, médecin en santé publique, numéro de permis 79290, dans les fonctions de **chef de département clinique en santé publique** à l'installation de Manicouagan en date du 5 septembre 2017.

Résolution CMDP-2017-089

Adopté à l'unanimité

9.2 Règlements de département régional

9.2.1 Anesthésiologie

Résolution 2018-01-146

Règlement du département d'anesthésiologie

Attendu l'article 216 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

Attendu la mise à jour complète des règlements du département d'anesthésiologie par les membres du département régional d'anesthésiologie du CISSS de la Côte-Nord;

Attendu l'adoption des règlements par les membres du département d'anesthésiologie lors d'une réunion extraordinaire tenue le 12 janvier 2018;

Attendu la recommandation du comité exécutif du 22 janvier 2018 pour les règlements du département régional

Il est proposé et appuyé

De procéder à l'adoption des règlements du département régional d'anesthésiologie tel que recommandé par le comité exécutif pour le 31 janvier 2018 et sous réserve d'explication de l'article 4.

Résolution CMDP-2018-11

Adopté à l'unanimité

9.2.2 Médecine spécialisée

Résolution 2018-01-147

Règlement du département de médecine spécialisée

Attendu l'article 216 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

Attendu la mise à jour complète des règlements du département de médecine spécialisée par les membres du département régional de médecine spécialisée du CISSS de la Côte-Nord;

Attendu l'adoption des règlements par les membres du département de médecine spécialisée lors d'une réunion extraordinaire tenue le 10 janvier 2018;

Attendu la recommandation du comité exécutif du 22 janvier 2018 pour les règlements du département régional de médecine spécialisée;

Il est proposé et appuyé

De procéder à l'adoption des règlements du département régional de médecine spécialisée tel que recommandé par le comité exécutif, pour le 31 janvier 2018.

Résolution CMDP-2018-10

Adopté à l'unanimité

10. Dossiers en cours

10.1 Plan de retour à l'équilibre budgétaire

Résolution 2018-01-148

Plan de retour à l'équilibre budgétaire

Attendu l'article 10 de la Loi sur l'équilibre budgétaire;

Attendu l'autorisation obtenue de reporter la date de dépôt du plan de retour à l'équilibre;

Attendu que le plan de retour à l'équilibre budgétaire présenté préserve l'offre de services à la population;

Il est proposé et appuyé :

D'adopter le plan de retour à l'équilibre budgétaire 2018-2021, tel que déposé;

De mandater l'équipe de direction pour actualiser ce plan;

D'autoriser la haute direction du CISSS de la Côte-Nord d'intercéder auprès du MSSS afin d'obtenir un soutien financier récurrent pour les services non financés permettant de combler une partie de l'écart entre le déficit appréhendé et le plan d'équilibre budgétaire.

Adopté à l'unanimité

10.2 Approche Planetree – Fondements organisationnels

Résolution 2018-01-149

Approche Planetree – Fondements organisationnels

Attendu que le CISSS de la Côte-Nord a entrepris un exercice au printemps 2017 afin de définir ses fondements organisationnels;

Attendu qu'un sondage a été lancé en septembre dernier auprès du personnel, des médecins et de la population pour définir les valeurs qui guideront les façons d'être et de faire au sein de l'organisation;

Attendu que ce dossier a reçu l'assentiment du conseil d'administration lors de la séance plénière du 22 novembre dernier;

Il est proposé et appuyé :

D'adopter les fondements organisationnels tels que proposés dans le document déposé.

Adopté à l'unanimité

10.3 Politique audits lavage des mains

Résolution 2018-01-150

Politique audits lavage des mains

Attendu les obligations prescrites dans le *Programme québécois des soins sécuritaires* de transmettre au MSSS le bilan des résultats des indicateurs de suivi, dont celui sur l'hygiène des mains

Attendu les cibles ministérielles au regard des taux de conformité de l'hygiène des mains inscrites à l'entente de gestion et d'imputabilité

Attendu notre grande volonté au regard de la qualité et de la sécurité des soins et services offerts à notre clientèle

Attendu que la manière la plus efficace et efficiente pour vérifier la pratique de l'hygiène des mains est les audits

0200

Attendu l'adoption de la politique par le CODIR le 23 janvier 2018 à la suite de la présentation au CVQ du 31 octobre 2017 et des consultations auprès des conseils professionnels et des ajustements apportés aux commentaires reçus;

Il est proposé et appuyé

D'adopter la politique audits lavage des mains

Adopté à l'unanimité

10.4 Résidence Bâtisseurs

Compte tenu qu'une enquête est en cours, peu de détails peuvent être transmis. Toutefois, l'établissement tient à rassurer la population que la sécurité des usagers et la qualité des soins sont assurés pendant l'enquête.

11. Nouveaux dossiers

11.1 Politique frais de déplacement

Résolution 2018-01-151 Politique frais de déplacement

Attendu que le CISSS de la Côte-Nord a l'obligation de se conformer aux différentes normes et pratiques de gestion édictées par le MSSS, le tout en respect des conventions collectives en vigueur;

Attendu que le projet de politique sur les frais de déplacement et de séjour a fait l'objet de consultations auprès des instances syndicales, des associations de cadres et des gestionnaires du CISSS de la Côte-Nord;

Attendu que le CISSS de la Côte-Nord doit tenir compte des particularités régionales;

Il est proposé et appuyé

D'adopter la politique sur les frais de déplacement et de séjour, portant le numéro G1-252-014, comme présentée.

Adopté à l'unanimité

11.2 Rapport du président-directeur général sur l'application de la Loi concernant les soins de fin de vie

Un survol de la situation est fait aux membres du conseil d'administration. Depuis l'entrée en vigueur de la Loi en décembre 2015, un rapport devait être fait aux six mois, et ce, durant les deux premières années. Les prochains rapports seront donc faits annuellement.

11.3 Plan de conservation et de fonctionnalité immobilière et le plan de conservation de l'équipement médical et non médical

Résolution 2018-01-152 PCFI et PCEMNM

Attendu que le ministre de la Santé a procédé à l'allocation des enveloppes budgétaires aux fins de maintien d'actifs du réseau sociosanitaire québécois en date du 24 août 2017;

Attendu le nouveau document de référence transmis aux directions des services techniques pour la production des plans de conservation et présenter à la table provinciale du 18 octobre 2017;

Attendu que le CISSS doit déposer son plan de conservation et de fonctionnalité immobilière pour 2017-2018 en date du 31 janvier 2018 au MSSS;

Attendu que le CISSS doit déposer son plan de conservation de l'équipement et du mobilier pour 2017-2018 en date du 31 janvier 2018 au MSSS;

Attendu que la production du plan directeur de maintien des actifs est réalisée à 100 % et que le risque est évalué pour chaque composante des infrastructures soit :

- Fondations
- Construction de sous-sol
- Superstructure
- Enveloppe extérieure
- Toiture
- Construction intérieure
- Escaliers
- Finitions intérieures
- Moyen de transport
- Plomberie
- CVCA
- Protection incendie
- Électricité

Attendu que les projets d'immobilisations ayant un niveau de risque élevé ont été priorisés en 2017-2018 en fonction des ressources financières disponibles;

Attendu que les projets de résorption du déficit du maintien des actifs immobiliers ont été priorisés en 2017-2018 pour les bâtiments cotés D et E en fonction des ressources financières attribuées spécifiquement par le MSSS pour ces bâtiments;

Attendu que les projets d'immobilisations ayant une priorité ministérielle (exemple : hémodialyse) et une priorité d'établissement (exemple : UCDG/URFI) ont été priorisés en 2017-2018 en fonction des besoins et des ressources disponibles;

Attendu que la désuétude de l'équipement médical a été analysée en fonction des dates de durée de vie utile pour les équipements inscrits à l'inventaire national;

Attendu que les équipements ont été priorisés en fonction des ressources financières disponibles et des besoins jugés prioritaires;

Il est proposé et appuyé

D'adopter, tels que présentés, le plan de conservation et de fonctionnalité immobilière et le plan de conservation de l'équipement médical et non médical.

Adopté à l'unanimité

11.4 Conditions de travail des employés syndicables non syndiqués et des employés non syndicables du réseau de la santé et des services sociaux, circulaire 2017-033

Résolution 2018-01-153

Conditions de travail SNS et NS

Attendu qu'il existe à l'établissement des employés syndicables non syndiqués et des employés non syndicables;

Attendu que les conditions de travail de ce groupe d'employés adoptées par le CA le 21 août 2015 sont périmées;

Attendu que les nouvelles conditions de travail de ce groupe d'employés sont prévues à la circulaire 2017-033;

Attendu la recommandation du MSSS auprès des établissements du réseau de la santé et des services sociaux d'adopter lesdites conditions de travail;

Considérant que l'établissement doit traiter avec équité l'ensemble de ses employés;

Il est proposé et appuyé

D'adopter le répertoire des conditions de travail des employés syndicables non syndiqués et des employés non syndicables du réseau de la santé et des services sociaux prévu à la circulaire 2017-033 du ministère;

Que ledit répertoire s'applique à compter du 31 janvier 2018

Adopté à l'unanimité**12. Rapport des comités****12.1 Comité de vigilance et de la qualité**

Le comité s'est réuni le 10 janvier 2018 sous la présidence de M. Michel Paul. Depuis le 31 octobre 2017, quinze recommandations ont été reçues, 17 recommandations sont complétées et 34 dossiers demeurent en étude

Voici les sujets abordés :

- Tableau de suivi des autres dossiers
- Tableau de bord de gestion – CVQ
- Agrément et certification
- Décès La Tabatière
- Suivi rapport ordre pharmacien BCN
- État de situation - Coqueluche
- Suivi des Bâtisseurs
- Lettre d'appréciation – Intervention en santé mentale

12.2 Comité ressources humaines

Le comité ressources humaines s'est réuni, le 30 janvier 2018, sous la présidence de Mme Solange Turgeon. Le comité présente au conseil d'administration son rapport d'activités.

Voici les sujets abordés :

- Plan d'action – Liste de rappel
- Reconnaissance Minganie
- Disparités régionales
- Suivi – Dépôt de la pétition de la CSN au CA de novembre 2017
- Suivi – Service de santé mentale de Baie-Comeau
- Suivi – Implantation de l'approche Planetree
- Suivi – Rencontre avec les représentants des associations de cadres
- Suivi – Négo locale
- Suivi – Kaizen à la dotation
- Exercice de validation des postes vacants
- Parcours des différents indicateurs RH dans PowerBI (gestionnaires RH)
- SNS-NS

12.3 Comité des usagers

Merci, Monsieur le Président, d'avoir accepté la demande des comités des usagers d'ajouter dorénavant un point statutaire à l'ordre du jour des séances publiques de notre conseil. Un gros merci également aux membres du conseil.

Vous me permettrez, Monsieur le Président, en guise d'introduction, de faire un petit retour dans un passé, pas si lointain, où toutes ces personnes bénévoles, siégeant sur les comités de résidents et des usagers avaient l'occasion d'exprimer leurs préoccupations ou encore leurs bons coups directement au directeur général de leurs CSSS respectifs qui étaient présents à leurs réunions.

En acceptant aujourd’hui leur demande, vous restaurez en quelque sorte, Monsieur le Président, cette proximité qui était si chère au cœur de tous ces bénévoles. Nous sommes conscients que nous ne retrouverons pas totalement cette dynamique, mais le fait de s’en rapprocher, le fait de pouvoir nous exprimer dans cette instance, par le biais de notre représentant, en présence du président-directeur général, nous donnera assurément une occasion de plus, de porter et de sensibiliser au plus haut niveau, les préoccupations de nos usagers et de nos résidents.

En fait, Monsieur le Président, ce sont les usagers qui reçoivent nos services et les résidents de nos maisons d’hébergement qui vous remercient. Ils sont au centre de nos préoccupations et dorénavant ils auront une écoute accrue.

Ceci étant dit, Monsieur le Président, il ne faut pas croire que le modèle actuel serait inadéquat et ne répondrait pas aux préoccupations de nos usagers ou de nos résidents et c'est important de préciser cette nuance. Au contraire, les comités d’usagers et de résidents peuvent compter sur la présence régulière de plusieurs gestionnaires à leurs réunions. La directrice des services multidisciplinaires, qualité, évaluation, performance et éthique, madame Nathalie Castilloux, assure le lien entre les comités et les différentes directions du CISSS. Au besoin, la commissaire aux plaintes, madame Manon Bourgeois, et la directrice du programme de soutien à l’autonomie des personnes âgées, madame Dyane Benoît, sont invitées à présenter des dossiers concernant les comités. Elles sont d’ailleurs des invitées très populaires à nos réunions. Également, des chefs de services ou des employés peuvent à l’occasion être invités.

De plus, les affaires courantes sont confiées à deux agentes de liaisons et de soutien qui maintiennent un contact régulier avec le CISSS. Donc, la présence des comités et la collaboration avec le CISSS sont grandement facilitées avec cette structure.

Enfin, comme première intervention, je crois qu'il serait intéressant d'expliquer ce que sont les comités d’usagers et de résidents dans un premier temps et, dans un second temps, je terminerai en présentant un exemple où le comité des usagers de Sept-Îles a été appelé à intervenir.

13. Affaires nouvelles

Aucune inscription aux affaires nouvelles

14. Période de questions du public

Le président invite les personnes inscrites sur la liste prioritaire à s’identifier et à adresser leurs questions. D’autres questions en présence et en visioconférence sont posées par la suite. Il rappelle que la durée maximale de la période de questions est de 30 minutes et que les questions doivent être claires et concises.

À noter que les questions nécessitant un suivi se retrouveront dans le **Tableau de suivi des principales résolutions et des questions du public** lors de la prochaine assemblée. Voici la liste des sujets abordés :

15. Clôture

Sur motion dûment appuyée, l’assemblée est levée à 18 h 46.

Denis Miousse
Président

Marc Fortin
Secrétaire

ADOPTÉ LE : _____

SECRÉTAIRE DE RÉUNION : Valérie Tremblay